

ce jour huy dix huit Du mois floréal an six de la république française
 et indivisible à dix heure du matin par devant moy Jacques Huet adjoint
 municipal adjoint municipal de la commune de Bréhat. Département des
 côtes du nord en l'absence de luy ent chargé de rédiger les actes de naissances
 mariages et décès des citoyens conformément à la Loi du vingt septième
 mil sept cent quatre vingt deux, font comparu en la maison commune de

Informations liées à l'image.

Lieu : Bréhat
 Période : 1793 - 1815

6
 Orchat pour constater mariages Pierre Thomas de meur marié
 de vingt six ans Domicilié en cette commune fils de Guillaume et
 de Catherine Legelle sont épousés de Sadegonde Bocher fille âgée
 de vingt huit ans fille de Defund Pierre Bocher et Anne Lenard
 son épouse tout Domiciliés en cette commune assisté de Jean de galle
 marin âgé de quarante et huit ans et Anne Françoise Lamer menager
 âgé de cinquante deux ans et Yves de Oras ancien marié âgé de
 soixante ans et Anne de Lamer menager âgé de trente et quatre
 ans tout Domiciliés en cette commune moy Jacques Guillot après avoir
 fait lecture en présence des témoins des copies de bachelés de naissances
 de Pierre Thomas de meur en date du vingt et un Decembre mil sept cent
 soixante et onze né du légitime mariage de entre Guillaume de meur
 et Catherine de gelle de même de bachelé de naissance de Sadegonde Bocher
 né le quinze fevrier mil sept cent soixante dix du légitime mariage
 de Defund Pierre Bocher et Anne Lenard de même de bachelé de publication
 de mariages des futurs conjoints dressé par moy Jacques Guillot adjoint
 de cette commune le dix floral et affiché de même jour a été porté
 principal et extérieur de la maison commune de Orchat par aucune
 opposition apres aussi que Pierre Thomas et Sadegonde Bocher ~~ont~~
 ont déclaré à haute voix se prendre mutuellement en mariages j'ai
 prononcé au nom de Sa Majesté que Pierre Thomas de meur et Sadegonde
 Bocher sont unis en mariage et j'en ai dressé le present acte lequel
 les parties et témoins ont signé avec moy deux mots liés nul en
 mot en interligne approuvés Pierre Thomas de meur Sadegonde
 Jean le Gab Anne Françoise Lamer Bocher
 Anne de Lamer Yves Lebras
 Jacques Guillot
 adjoint municipal

aujourd'hui 12.

Informations liées à l'image.

Lieu : Bréhat
 Période : 1793 - 1815